

## LIEUX D'EXERCICE DES AIDES SOIGNANT.E.S

### L'AS exerce dans les structures sanitaires

- Hôpitaux publics ou privés :
  - médecine - pôle urgences
  - gériatrie - pôle médecine
  - chirurgie - anesthésie
  - psychiatrie - bloc chirurgie
  - soins palliatifs gériatologie
  - pôle psychiatrie
  - réanimation/urgences.
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
- Établissements de soins pour personnes handicapées.
- Soins à domicile.

Dans tous les cas, l'aide soignant.e travaille en collaboration et sous la responsabilité d'un.e infirmier.ère diplômé.e d'état.

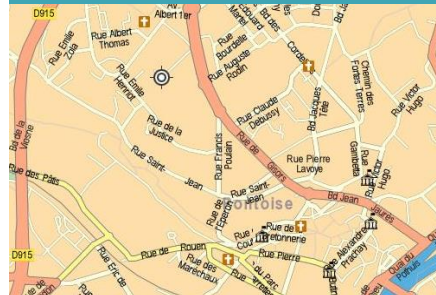
## POURSUITE D'ÉTUDES

- Les aides-soignants peuvent continuer :
- Vers une formation infirmier.ère après expérience professionnelle ;
  - Passerelle possible avec le diplôme d'auxiliaire de puériculture ;
  - Passerelle possible avec le diplôme d'accompagnant éducatif et social.



### Accès

- Lignes A, C du RER, H depuis la Gare du Nord et J depuis la Gare St Lazare.
- Bus 35 à partir des gares de Pontoise et de Cergy-le-Haut.
- Bus 42 à partir de Cergy-Préfecture.



### Lycée Camille PISSARRO

1 rue Henri Matisse  
95300 PONTOISE

Tél : 01.34.41.54.54

Fax : 01.30.38.78.40

[www.lyc-pissarropontoise.ac-versailles.fr](http://www.lyc-pissarropontoise.ac-versailles.fr)  
E-mail: [ce.0950649p@ac-versailles.fr](mailto:ce.0950649p@ac-versailles.fr)

Lycée des  
Métiers  
de la Santé, du Social  
et de l'Aide à la Personne



# AS

## Formation

## d'Aides-soignant.e.s

Pour les titulaires du Baccalauréat  
Professionnel ASSP depuis moins d'un an

ou en Terminale

Baccalauréat Professionnel ASSP

Lycée  
Camille  
**PISSARRO**

## LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide Soignant.e, les candidats doivent remplir les conditions suivantes : être âgés de 17 ans au moins lors de leur entrée en formation (Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur) et être titulaire du baccalauréat ASSP.

## LES ÉPREUVES DE SÉLECTIONS

Elles se font sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et les motivations du.e la candidat.e.

## CONDITIONS POUR LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

- ✓ Être titulaire du Bac Pro ASSP
- ✓ Être en terminale Bac Pro ASSP
- ✓ Ne pas avoir interrompu sa scolarité depuis plus d'un an à la date d'inscription à la sélection

## ORGANISATION DES ÉTUDES

**10 mois de formation** à partir de la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre sur une base de 18 heures par semaine en cours et 35 heures par semaine en stage

## ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

**20 Semaines réparties en 3 modules :**

**Module 3 :** Évaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

**Module 4 :** Mise en œuvre des soins adaptés évaluation et réajustement (182h)

**Module 5 :** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (1 semaine)

**Module :** Accompagnement individualisé (77h)



## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

**2 stages de 5 semaines dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :**

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier : SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), SSR (soins de suite et de réadaptation)

## L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Les enseignements sont assurés par :

- des cadres de santé, puéricultrices, infirmières-enseignantes permanentes;
- des intervenants extérieurs de secteur sanitaire et social

## OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

Permettre à l'élève

- ✓ D'identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix.
- ✓ De développer ses connaissances, sa réflexion, ses capacités d'observation, sa créativité.
- ✓ D'être autonome et responsable tout au long de sa formation.
- ✓ De travailler en collaboration et sous la responsabilité d'infirmiers.
- ✓ De faire face aux situations d'urgence d'accompagner et de veiller au confort de la personne.
- ✓ D'encadrer les futurs aides-soignants.
- ✓ De participer de manière active, en collaboration avec les professionnels de santé à l'amélioration et la qualité des soins.